



PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère  
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de  
l'Intégration  
Bureau de la Vie Démocratique / Elections  
Tél.: 04 76 60 34 67 ou 32 93  
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 10 JAN. 2019

## Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de CHAMP SUR DRAC

LE PREFET DE L'ISERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 (nouveaux) ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune de CHAMP SUR DRAC et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Michel MENDEZ	Conseiller Municipal titulaire
Danielle MANTONNIER Née PERLINI	Conseillère Municipale titulaire
Nicole LEGROS Née GIROUD	Conseillère Municipale titulaire
Muriel RIOU	Conseillère Municipale titulaire
Benjamin PERRIER	Conseiller Municipal titulaire
Jacques NIVON	Conseiller municipal suppléant
Evelyne DUCES Née CHABUEL	Conseillère municipale suppléante
Clarisse DIBON Née GAMIN	Conseillère municipale suppléante
Jean-Marc GRENIER	Conseiller municipal suppléant
Nadège MOLLARD Née BERTRAND	Conseillère municipale suppléante

**ARTICLE 2** – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

**ARTICLE 3** – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de CHAMP SUR DRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général

Philippe FORTAL